

Tribune Enseignement agricole public : la représentation nationale doit prendre ses responsabilités... maintenant !

Pourquoi cette tribune concernant l'avenir de l'enseignement agricole public (EAP) et cet appel à la représentation nationale ?

D'abord, parce qu'il y a une impérieuse nécessité à réagir... avant qu'il ne soit trop tard !

L'histoire ne repasse jamais les plats... mais souvent ce n'est que la sauce qui change. C'est ce que vivent les personnels de l'EAP, avec la reprise par l'actuelle majorité d'une politique de suppression d'emplois à la saveur toute sarkoziste – qui avait laissé notre appareil public de formation totalement exsangue. Ici, il s'agit d'un schéma de suppression d'emplois maintenu « quoi qu'il en coûte » jusqu'à la fin de la mandature d'Emmanuel Macron (50 équivalents temps plein – ETP – supprimés à la rentrée 2019, 60 à la rentrée 2020, 80 annoncés pour 2021 et pas moins de 110 pour 2022). Alors d'aucuns feront sans doute remarquer que 300 ETP de moins, ce n'est que « l'épaisseur du trait »... Oui, mais rapportés au nombre total d'emplois dans l'enseignement agricole, cela reviendrait à un plan social à hauteur de 10 000 ETP supprimés dans l'Éducation Nationale !

Ainsi, après deux années de dégradation continue des conditions d'enseignement (dédoubléments supprimés, dotations horaires insuffisantes, accompagnement personnalisé méprisé...), c'est maintenant la structure qui est touchée (plus aucune capacité de développement, des gels et fermetures de classes...). Dans nos établissements « à taille humaine », le simple gel d'une classe entrante, quand vous n'en possédez que trois ou quatre, équivaut à engager à très court terme l'affaiblissement de la structure, avec un tarissement mécanique de vos effectifs en cycle terminal... Or, l'EAP a l'expérience des effets différés de ce type de politique d'assèchement et d'extrême fragilisation, comme ceux de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) avec les fermetures des lycées de Vailly, dans le Cher, puis de Lapalisse, dans l'Allier.

Ensuite, parce que nous sommes en plein débat budgétaire au Parlement et que le gouvernement s'obstine !

Les rapports parlementaires sont unanimes, député-es comme sénatrice et séna-



teurs en charge n'ayant pas de cris d'alerte suffisants et de mots assez durs alors que Bercy reste sourd. Ainsi, fait inédit, courant octobre, la commission des finances de l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité un amendement de 5 millions d'euros en faveur de l'enseignement agricole, soit l'équivalent de 78 ETP... en regard des 80 suppressions annoncées pour 2021. Les motifs exposés par la rapporteure (LREM), Catherine Osson, sont d'ailleurs aussi intéressants que les sommes avancées, car celles-ci visent en réalité à corriger le passif « pédagogique » subi par nos établissements après deux années de suppressions d'emplois. Amendement retiré en séance plénière sous la pression du gouvernement !

Et le Sénat de prendre le relais – extrait du communiqué du 20 novembre de la commission de la culture et de l'éducation : « *Projet de loi de finance 2021 : l'avenir de l'enseignement agricole en danger ! Les membres de la commission estiment que l'enveloppe budgétaire allouée à l'enseignement agricole n'est pas à la hauteur des défis qu'il doit désormais relever. Pire, la crise sanitaire et économique est venue percuter de plein fouet un projet de budget construit autour d'un schéma de rationalisation des moyens datant de trois ans n'ayant fait l'objet d'aucune réactualisation, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre pour développer cet enseignement (...). La situation est telle que la survie de l'enseignement agricole, à moyen terme, est menacée.* » Et Nathalie Delattre, rapporteure (RDSE), de conclure : « *Je vous propose d'émettre un avis défavorable sur le programme 143 présenté en l'état, afin de tirer la sonnette d'alarme et d'essayer ainsi de geler les baisses d'ETP prévues.* »

« *Je vous propose d'émettre un avis défavorable sur le programme 143 présenté en l'état, afin de tirer la sonnette d'alarme et d'essayer ainsi de geler les baisses d'ETP prévues.* »

Enfin, parce que les enjeux climatiques, environnementaux, agroécologiques et alimentaires ne sauraient attendre davantage... et que l'outil public de formation doit être en mesure de relever l'exigence de renouvellement des générations de paysan-nes !

Pour relever les défis sociétaux auxquels nous nous devons de répondre sans plus de délai, il est essentiel que l'État puisse user pleinement de ces outils publics de formation exceptionnels que sont les lycées agricoles, CFA, CFPPA, exploitations et ateliers supports. Il s'agit de leur donner les moyens pour former cette nouvelle génération d'exploitant-es (215 000 paysan-nes, soit 45 % de la population agricole, seront en retraite d'ici 2026). Et sauf à ce que la représentation nationale opère un renoncement historique pour des économies aussi dérisoires que destructrices, ce n'est pas une option, mais une nécessité ! 

Frédéric Chassagnette,

Co-secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public – Fédération syndicale unitaire (Snetap-FSU)